

COMMUNICATION DE LA SOCIETE TSA

Le résultat net consolidé de TSA s'élève à (51) M€ pour l'exercice 2009 contre 99 M€ pour l'exercice 2008.

Ce résultat est essentiellement composé de :

<i>(en M€)</i>	2009	2008
Frais administratifs	(1)	(1)
Coût de l'endettement financier net	0	1
Autres résultats financiers	3	(43)
Profit (Perte) de dilution sur titres Thales	1	--
Résultat Thales mis en équivalence	(54)	142
RESULTAT NET	(51)	99

L'exercice 2009 a été essentiellement marqué par la contribution négative de Thales au résultat net qui s'analyse comme suit :

Le résultat net consolidé « part du Groupe » de Thales s'élève à (202) M€. Compte tenu du pourcentage de détention retenu sur la période (26,95%), la quote-part de TSA s'établit à (54) M€.

Le résultat social de TSA s'élève à 54,7 M€. Il résulte principalement des revenus des participations pour 52 M€, correspondant aux dividendes reçus directement ou indirectement de Thales au titre de l'exercice 2008.

TSA versera un dividende de 25 M€ au titre de l'exercice 2009.

Commentaires sur le résultat 2009 de Thales :

L'année 2009 a été fortement marquée par la détérioration continue de l'environnement économique et la persistance sur le second semestre de difficultés sur certains programmes, notamment dans les secteurs de l'aéronautique et de la sécurité.

Dans ce contexte spécifique, et en cohérence avec la stratégie définie par la Direction Générale du Groupe sur ses principaux métiers, Thales a actualisé pour les besoins de la clôture annuelle l'estimation de certains risques sur certains programmes en cours ainsi que l'évaluation de la performance de certains actifs. Le Groupe a ainsi été conduit à procéder à:

- la constatation de charges significatives sur certains programmes de la division aéronautique et, dans une moindre mesure, de la division sécurité,

- des dépréciations d'actifs incorporels relatifs à certains programmes de développement, notamment dans le domaine aéronautique.

Le cours de bourse de Thales au 31 décembre 2009 était de € 35,95 (€ 29,83 au 31 décembre 2008). Au 31 décembre 2009, la valeur de mise en équivalence représentait € 21,15 par titre (TSA détenant, directement et indirectement via Sofivision, 52 670 906 titres Thales).

Perspectives 2010 pour Thales :

Sur 2010, Thales anticipe une stabilité de ses revenus, les importantes prises de commandes de ces deux dernières années auprès de ses clients institutionnels, gouvernements ou opérateurs d'infrastructures venant compenser l'impact défavorable de l'environnement économique et de la crise du secteur aérien.

Les pressions budgétaires croissantes dans les principaux pays pourraient exposer le Groupe à un repli de ses prises de commandes en 2010, avec un ratio de book to-bill sensiblement inférieur à 1.

Alors que l'exercice 2009 a été marqué par d'importantes difficultés sur plusieurs programmes complexes, Thales est mobilisé autour d'un objectif d'amélioration progressive de son taux de résultat opérationnel courant (après restructurations), notamment à travers le lancement du plan Probasis, dont le Groupe attend 1,3 Md € d'économies en année pleine en 2014.

Dans ce contexte, Thales retient l'hypothèse d'un taux de résultat opérationnel courant (après restructurations) entre 3 et 4 % cette année, compte tenu d'une conjoncture toujours défavorable dans le transport aérien et certaines autres activités civiles, de charges de restructuration pouvant atteindre 1,5 % des revenus, de la moindre activation des dépenses de recherche et développement et de l'effet dilutif sur la marge brute de la facturation des contrats provisionnés en 2009.

* *
*

L'assemblée générale des actionnaires de la Société TSA sera convoquée le 28 juin 2010 et l'assemblée générale des porteurs de titres participatifs sera convoquée sur première convocation le 21 juin 2010 et sur seconde convocation le 28 juin 2010.

TSA
COMPTES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2009

Présentation au Conseil d'Administration du 28 avril 2010

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL	4
BILAN CONSOLIDE	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	6
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	7
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	8
1. PRINCIPES COMPTABLES	8
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	10
3. RESULTAT FINANCIER	11
4. IMPOT SUR LES BENEFICES	11
5. PROFIT DE DILUTION SUR LES TITRES THALES	12
6. TITRES THALES MIS EN EQUIVALENCE	12
7. TITRES TECHNICOLOR (EX-THOMSON)	14
8. PARTIES LIEES	14
9. CAPITAUX PROPRES	18
10. PROVISIONS POUR RETRAITE	19
11. RISQUES ET LITIGES	19
12. DETTES FINANCIERES	19
13. ENGAGEMENTS HORS BILAN	20
14. SYNTHESE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	21
15. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	22
16. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	23

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En millions d'euros)

	Notes	2009	2008
Frais administratifs		(1)	(1)
<i>Rémunération des titres participatifs</i>		(2)	(3)
<i>Charges financières / dette brute</i>		0	(1)
<i>Produits financiers / trésorerie et équivalents</i>		2	5
Coût de l'endettement financier net	note 3	0	1
Autres résultats financiers	note 3	3	(43)
Impôt sur les bénéfices	note 4	--	--
Profit (Perte) de dilution sur titres Thales	note 5	1	--
Résultat Thales mis en équivalence	note 6	(54)	142
RESULTAT NET		(51)	99
<u>Résultat par action (en euros) (a)</u>		<u>(0,46)</u>	<u>0,90</u>
<u>Résultat par action dilué (en euros) (a)</u>		<u>(0,46)</u>	<u>0,89</u>
<u>Nombre d'actions en circulation</u>		<u>110 000</u>	<u>110 000</u>

(a) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre d'actions en circulation dans l'exercice.

Le résultat par action dilué prend en compte, conformément à IAS 33, les instruments dilutifs du Groupe Thales.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RESULTAT GLOBAL

(En millions d'euros)

	2009	2008
Résultat net de la période	(51)	99
Différence de conversion	32	(70)
Instruments financiers (note 10-c)	14	(8)
Autres	4	7
Total des autres éléments du résultat global, net d'impôt	50	(71)
Total du résultat global pour la période	(1)	28

BILAN CONSOLIDE

(En millions d'euros)

ACTIF	Notes	31/12/09	31/12/08
Titres Thales mis en équivalence	note 6	1 114	1 172
Titres Technicolor (ex-Thomson)	note 7	5	5
Autres titres de participation		1	1
Total de l'actif financier non courant		1 120	1 178
Créance sur l'Etat liée à l'attribution d'actions gratuites Thales	note 8	48	46
Actifs non courants		1 168	1 224
Trésorerie		31	46
Actifs courants		31	46
TOTAL DE L'ACTIF		1 199	1 270

PASSIF	Notes	31/12/09	31/12/08
Capital		330	330
Réserves consolidées		883	982
Variation de justes valeurs		32	18
Différence de conversion		(75)	(107)
Capitaux propres	note 9	1 170	1 223
Dettes financières à long terme	note 12	25	43
Provisions pour retraite	note 10	1	1
Passifs non courants		26	44
Fournisseurs et autres dettes courantes		1	--
Part à court terme des dettes financières	note 12	2	3
Passifs courants		3	3
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		1 199	1 270

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(En millions d'euros)

	Notes	2009	2008
Résultat net		(51)	99
A ajouter (déduire) :			
Charge (profit) d'impôt différé		--	--
Moins, résultat mis en équivalence de Thales	note 6	54	(142)
Dividendes reçus de Thales	note 6	55	53
Effet non monétaire des dilutions / relations	note 5	(1)	--
Variation de valeur des titres participatifs	note 3	(3)	1
Dépréciation des titres Technicolor (ex-Thomson)	note 7	--	46
Variation du besoin en fonds de roulement et des provisions pour risques et charges		(2)	(5)
Cash flow net des activités opérationnelles	- I -	52	52
Cession de titres de participation		--	3
Cash flow net des activités d'investissement	- II -	--	3
Dividendes versés		(52)	(50)
Rachat de titres participatifs		(13)	(26)
Remboursement des autres dettes financières		(2)	(2)
Cash flow net des activités de financement	- III -	(67)	(78)
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie	- I+II+III-	(15)	(23)
Trésorerie en début de période *		46	69
Trésorerie en fin de période *		31	46

(a) Au 31 décembre 2009, la trésorerie inclut € 20 millions de certificats de dépôts et € 11 millions de SICAV à moins de trois mois.

Au 31 décembre 2008, en sus des disponibilités, la trésorerie incluait € 30 millions de certificats de dépôts et € 11 millions de SICAV à moins de trois mois.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(En millions d'euros)

	Nombre d'actions en circulation (milliers)	Capital	Réserves	Var. justes valeurs	Différence de Conversion	Capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2008	110 000	330	926	26	(37)	1 245
Résultat net de l'exercice	--	--	99	--	--	99
Aut. Eléments du résultat global	--	--	7	(8)	(70)	(71)
Résultat global 2008	--	--	106	(8)	(70)	28
Dividendes	--	--	(50)	--	--	(50)
Total des transactions avec les actionnaires	--	--	(50)	--	--	(50)
Au 31 décembre 2008	110 000	330	982	18	(107)	1 223
Résultat net de l'exercice	--	--	(51)	--	--	(51)
Aut. Eléments du résultat global	--	--	4	14	32	50
Résultat global 2009	--	--	(47)	14	32	(1)
Dividendes	--	--	(52)	--	--	(52)
Total des transactions avec les actionnaires	--	--	(52)	--	--	(52)
Au 31 décembre 2009	110 000	330	883	32	(75)	1 170

*

L

Le montant du dividende qui sera proposé à l'Assemblée Générale du 28 juin 2010 s'élève à 25 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

**Tous les montants figurant dans ces notes
sont exprimés en millions d'euros
à l'exception des informations par action**

Le 28 avril 2010, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de TSA pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. Conformément à la législation française, les états financiers seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires du Groupe lors de l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée le 28 juin 2010. TSA est une société anonyme de droit français, située au 45, rue de Villiers à Neuilly sur Seine.

Au 31 décembre 2009, la société TSA est détenue à 100% par l'Etat et détient 26,95% (après déduction des actions auto-détenues par Thales) de la société Thales (27,01% au 31/12/08), ainsi qu'une participation de 1,95% dans la société Technicolor S.A. (1,95% au 31/12/08).

Dans les états financiers consolidés de TSA, le Groupe Thales est mis en équivalence. Les filiales qui sont consolidées par intégration globale par TSA n'ont pas d'activité. Elles sont listées dans la note 2.

1. PRINCIPES COMPTABLES

• Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés de TSA sont conformes aux normes et interprétations IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

• *Nouvelles normes, normes révisées et interprétations applicables en 2009 :*

- IFRS 8 (Secteurs opérationnels), qui se substitue à la norme IAS 14 (Information sectorielle), prévoit la présentation d'informations financières relatives aux secteurs opérationnels du Groupe. Un secteur opérationnel est une composante du Groupe pour laquelle des informations distinctes sont disponibles en interne et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le « principal décideur opérationnel » en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et en évaluer sa performance.

La première application par Thales de la norme IFRS 8 est sans incidence sur les comptes de TSA. En particulier, le changement de méthode comptable n'a pas affecté le périmètre des unités génératrices de trésorerie (UGT) retenu pour tester la valeur des écarts d'acquisition.

- IAS 23 révisée (coût d'emprunt) est sans incidence pour le Groupe qui incorpore déjà dans la valeur des actifs les frais financiers encourus lors de l'acquisition ou pendant la période de construction desdits actifs.

- IAS 1 révisée (présentation des états financiers) modifie la structure des états financiers principalement en réservant le tableau de variation des capitaux propres aux seules transactions avec les actionnaires, les autres composantes étant regroupées dans un nouvel état appelé « état consolidé du résultat global ».

- amendement IFRS 7 (Instruments financiers : informations à fournir), qui requiert, d'une part, une information sur les méthodes retenues pour évaluer la juste valeur et d'autre part, une analyse de la maturité des instruments financiers passifs en présentant de manière séparée les instruments dérivés (note 14).

Les amendements à IFRS 2 (Paiement fondé sur des actions – Conditions d'acquisition des droits et annulations), à IAS 32 et IAS 1 (Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations générées par une liquidation), à IFRS 1 et IAS 27 (Coût d'un investissement dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée), à IAS 39 (Reclassement des actifs financiers - date d'application et transition), à IFRIC 9 et IAS 39 (Dérivés incorporés - réexamen ultérieur possible si reclassement d'un actif financier hybride en dehors de la catégorie « juste valeur par le biais du compte de résultat »-), les améliorations des normes IFRS de mai 2008, ainsi que les interprétations IFRIC 11 (actions propres et transactions intra-groupe), IFRIC 13 (programmes de fidélisation clientèle) et IFRIC 14 (limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction) sont sans effet significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2009.

• L'IASB a publié les nouvelles normes, normes révisées, amendements et interprétations suivantes, qui ne sont pas applicables, ou ne sont pas d'application obligatoire au 31 décembre 2009, et que le Groupe n'a pas adopté par anticipation :

- IFRS 3 révisée (Regroupements d'entreprises) et IAS 27 révisée (Etats financiers consolidés et individuels). Ces normes seront applicables aux regroupements d'entreprises intervenant à compter du 1^{er} janvier 2010. IFRS 3 révisée impose notamment d'enregistrer les frais de transaction en charge, alors que la norme initiale les incluait dans le coût d'acquisition. Au 31 décembre 2009, les frais encourus relatifs à des transactions en cours à la date de clôture ne sont pas significatifs.
- IFRS 9 (norme devant remplacer progressivement les dispositions d'IAS 39 – instruments financiers).
- amendements à IAS 39 (Instruments financiers : éléments éligibles à la couverture), à IFRS 2 (Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie), à IAS 32 (classification des droits de souscription émis), IFRS 1 révisée (première adoption des normes IFRS), IAS 24 révisée (parties liées : exemption partielle d'informations à fournir au titre des transactions entre entreprises contrôlées, contrôlées conjointement ou sous influence d'un même « Etat »).
- IFRIC 12 (contrats de concessions de services), amendements d'IFRIC 14 (paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal), IFRIC 15 (vente de biens immobiliers), IFRIC 16 (couverture d'un investissement net dans une filiale étrangère), IFRIC 17 (distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires), IFRIC 18 (transferts d'actifs provenant des clients) et IFRIC 19 (extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres).
- améliorations des normes IFRS ("improvements to IFRS") publiées en avril 2009.

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces nouveaux textes sur les comptes consolidés est en cours. Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, les impacts de l'application de ces normes ne peuvent être connus avec une précision suffisante.

• En tant que premier adoptant des IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2005, les règles spécifiques à une première adoption, telles que définies dans IFRS 1, ont été appliquées.

Le Groupe a ainsi choisi d'appliquer les exemptions retenues par le Groupe Thales, et notamment :

- de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004,
- de ne pas reconstituer de manière rétrospective les différences de conversion accumulées en capitaux propres au 1^{er} janvier 2004.

Les autres exemptions possibles selon IFRS 1 ne sont pas applicables au Groupe TSA.

a) Consolidation

Les états financiers des sociétés d'importance significative que TSA contrôle, directement ou indirectement, sont intégrés globalement.

Les sociétés dans lesquelles TSA exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en avoir le contrôle, sont consolidées par mise en équivalence.

Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays respectif, ont été retraités pour les besoins de la consolidation afin qu'ils soient conformes aux IFRS.

Les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que les résultats internes relatifs à l'ensemble consolidé.

b) Imposition différée

Le Groupe comptabilise un impôt différé lorsque la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable.

Les impôts différés ne sont pas constatés à l'actif dès lors que la société concernée n'a pas l'assurance raisonnable de les récupérer.

c) Titres de participation

Les titres de participation, principalement les titres Technicolor (ex-Thomson), et titres de placement sont qualifiés de « disponibles à la vente » et sont évalués à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Pour les titres non cotés, des modèles d'évaluation sont utilisés. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée sur la ligne « autres résultats financiers ». Cette dépréciation n'est reprise en résultat qu'à la date de cession du titre considéré.

d) Dettes financières

Les dettes financières sont initialement comptabilisées à la juste valeur du montant reçu, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables. Elles sont par la suite évaluées au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Titres participatifs : l'interprétation actuelle de la norme IAS 39 sur les instruments financiers a amené le Groupe à considérer que la clause de rémunération variable des titres représente un dérivé incorporé. L'évaluation séparée de ce dérivé n'étant pas possible, le Groupe a donc évalué à la juste valeur l'intégralité de l'instrument titre participatif. La juste valeur est la valeur de marché. Les variations de juste valeur constatées sont incluses dans le résultat financier. Toutefois, si les instances professionnelles ou réglementaires étaient amenées à interpréter différemment cette norme, le Groupe serait conduit à revenir sur ce traitement comptable et à retenir, pour la valorisation des titres participatifs, la méthode du coût amorti.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie présentée au bilan comprend les montants en caisse, les comptes bancaires ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de TSA et de ses filiales, établis au 31 décembre 2009, regroupent les comptes des sociétés suivantes :

	Pourcentage d'intérêt au	
	31/12/09	31/12/08
<u>1) Filiales intégrées globalement</u>		
S.I. Pointe du Diable (France)	100%	100%
Sofivision (France)	100%	100%
Sofiparge (France)	100%	100%
Soixante Six Centelec (France)	100%	100%
TSA (France)	100%	100%
<u>2) Sociétés mises en équivalence</u>		
THALES (a)	26.95%	27.01%

(a) Après déduction des titres d'auto-contrôle.

3. RESULTAT FINANCIER

	2009	2008
Rémunération des titres participatifs (note 12) (a)	(2)	(3)
Charges financières / dette brute	0	(1)
Produits financiers / trésorerie et équivalents	2	5
Coût de l'endettement financier net	0	1
Variation de juste valeur des titres participatifs (b)	3	(1)
Dépréciation des titres Technicolor	--	(46)
Reprise de provision devenue sans objet (c)	--	4
Autres résultats financiers	3	(43)
Total	3	(42)

- (a) La rémunération des titres participatifs comprend une partie fixe, calculée en appliquant le TMO moyen à 80 % du nominal, et une partie variable fonction du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de TSA. La rémunération totale est plafonnée à 130 % du TMO moyen pour la période avril/mars précédent chaque échéance annuelle (1er août). La rémunération pour la période comprise entre le 01/01/2009 et le 31/07/2009 est calculée en appliquant au nominal 130% du TMO moyen. En raison du résultat net consolidé négatif de TSA sur l'exercice 2009, la rémunération pour la période comprise entre le 01/08/2009 et le 31/12/2009 est calculée en appliquant au nominal 80% du TMO moyen. En 2008, la rémunération avait été calculée sur l'ensemble de l'exercice en appliquant au nominal 130% du TMO moyen.
- (b) Les titres participatifs sont évalués au cours de bourse à la date de clôture (note 1-d et 12)
- (c) Provision antérieurement constituée au titre de la rémunération complémentaire d'un emprunt participatif échu en 1998.

4. IMPOT SUR LES BENEFICES

a) Charge d'impôt

	2009	2008
Impôt courant	--	--
Impôt différé	--	--
Total	--	--

Taux d'impôt effectif

	2009	2008
Résultat net	(51)	99
Moins charge d'impôt	--	--
Moins résultat net des sociétés mises en équivalence	54	(142)
Résultat avant impôt	3	(43)
Produit (charge) d'impôt théorique (à 33,33%)	(1)	14
Eléments non imposables	0	(18)
Variation des impôts différés non reconnus au bilan	1	4
Autres	--	--
Charge nette d'impôt réelle	--	--
Taux d'impôt effectif	--	--

c) Impôt différé

	Au 01/01/08	Variation	Au 31/12/08	Variation	Au 31/12/09
Déficits reportables (à 33,33%)	295	(5)	290	(3)	287
Différences temporelles	(6)	0	(6)	1	(5)
Total	289	(5)	284	(2)	282
Dont, non reconnus au bilan	(289)	5	(284)	2	(282)
Impôt différé présenté au bilan	--	--	--	--	--

Le montant des actifs d'impôts n'est pas comptabilisé car leur récupération n'est pas jugée probable. Ces actifs sont principalement constitués de déficits ordinaires indéfiniment reportables.

5. PROFIT DE DILUTION SUR LES TITRES THALES

	2009	2008
Profit de dilution / cessions d'actions d'auto-contrôle	1	--
Total	1	--

6. TITRES THALES MIS EN EQUIVALENCE

(en millions d'euros)	31/12/09	31/12/08
Titres Thales mis en équivalence à l'ouverture	1 172	1 154
Résultat mis en équivalence (a)	(54)	142
Distribution de dividendes	(55)	(53)
Profit de dilution	1	--
Ecart de conversion	32	(70)
Variation de juste valeur / instruments financiers	14	(8)
Autres	4	7
Titres Thales mis en équivalence à la clôture (b)	1 114	1 172

(a) soit :

	31/12/09	31/12/08
<i>Résultat net Thales, "part du Groupe" à 100%</i>	(202)	560
<i>Reprise de goodwill liée à la cession par Thales de ses activités de solution de paiement</i>	--	(33)
<i>Résultat net Thales, "part du Groupe" retraitée à 100%</i>	(202)	527
<i>% TSA dans Thales</i>	26,95%	27,01%
<i>Résultat net Thales, "part du Groupe" retraitée au %</i>	(54)	142

(b) soit :

	31/12/09	31/12/08
<i>Situation nette Thales à la date de clôture à 100%</i>	3 744	3 949
<i>Retraitements (essentiellement prise en compte d'un goodwill lié aux opérations de privatisation de 1998)</i>	369	369
<i>Situation nette Thales retraitée à 100%</i>	4 113	4 318
<i>% TSA dans Thales</i>	26,95%	27,01%
<i>Situation nette Thales retraitée au %</i>	1 108	1 166
<i>Ecart de relation</i>	6	6
<i>Titres Thales mis en équivalence à la clôture</i>	1 114	1 172

Le cours de bourse de Thales au 31 décembre 2009 était de € 35,95 (€ 29,83 au 31 décembre 2008).

Au 31 décembre 2009, la valeur de mise en équivalence représentait € 21,15 par titre (TSA détenant, directement et indirectement via Sofivision, 52 670 906 titres Thales). Si le cours de bourse venait à descendre durablement sous la valeur d'équivalence, TSA pourrait comptabiliser une dépréciation de titres.

**Présentation synthétique des comptes consolidés de Thales aux normes IFRS
(En millions d'euros, avant retraitements de consolidation de TSA) :**

	31/12/09	31/12/08
<u>Bilan</u>		
Actifs non courants	7 004	6 803
Actifs courants	11 004	11 133
Total Actif	18 008	17 936
Capitaux propres, "part du Groupe"	3 744	3 949
Intérêts minoritaires	10	3
Passifs non courants	2 767	1 877
Passifs courants	11 487	12 107
Total Passif	18 008	17 936

	2009	2008
<u>Compte de résultat</u>		
Chiffre d'affaires	12 882	12 665
Résultat opérationnel courant	52	752
Résultat net, "part du Groupe"	(202)	560

7. TITRES TECHNICOLOR (EX-THOMSON)

TSA détient 5 264 765 titres Technicolor représentant 1,95% du capital. Conformément à IAS 39, ces titres sont qualifiés de « disponibles à la vente » et évalués, à chaque clôture, à leur juste valeur (le cours de bourse – cf. note 1-c).

	Année 2009		Année 2008	
	Cours de bourse	€ millions	Cours de bourse	€ millions
Titres Technicolor à l'ouverture	€ 0,96	5	€ 9,73	51
Variation de juste valeur des titres non cédés enregistrée :				
- en capitaux propres	--	--	--	--
- en résultat (dépréciation des titres – note 3)	--	0	--	(46)
Titres Technicolor à la clôture	€ 0,91	5	€ 0,96	5

Les titres Technicolor sont évalués au cours de bourse à la date de clôture.

En 2009, la baisse du cours des actions Technicolor se poursuivant, une dépréciation complémentaire de - € 0,3 million a été enregistrée (- € 46 millions en 2008).

8. PARTIES LIEES

Les parties liées de TSA, telles que définies dans IAS 24, sont l'Etat (en tant qu'actionnaire), le Groupe Thales (mis en équivalence dans les comptes de TSA) ainsi que les dirigeants de la société.

a) Transactions avec les parties liées

Thales fournit à TSA l'assistance de ses services spécialisés dans les domaines financier, juridique et administratif, TSA ne disposant plus des ressources internes lui permettant d'assurer son fonctionnement propre. Le montant des honoraires facturés à ce titre s'est élevé à € 0,4 million en 2009 (€ 0,4 million en 2008).

Par ailleurs, au 31 décembre 2009, TSA détient une créance sur l'Etat d'un montant de € 47,5 millions (incluant € 11,2 millions d'intérêts courus) née en 2001 puis en 2003 de la livraison d'actions gratuites Thales à ses salariés. Dans le cadre de l'accord signé avec l'Etat, ces actions gratuites constituent en effet une créance sur l'Etat (au prix de € 36 par action) productive d'intérêts à 4,65% l'an et destinée à être incorporée au capital.

b) Pacte d'actionnaires et convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux dans Thales

Le 19 mai 2009, Dassault Aviation a finalisé l'acquisition des 20,8% du capital de Thales détenus par Alcatel-Lucent pour un montant de 1,57 milliard d'euros (soit 38 € par action). A cette même date, Dassault Aviation a adhéré au pacte d'actionnaires conclu le 28 décembre 2006 entre Alcatel-Lucent et le secteur public (TSA et Sofivision). Ce pacte a fait l'objet d'amendements pour en modifier les dispositions liées à la présence d'Alcatel-Lucent et non adaptées à Dassault Aviation (www.amf-france.org : décisions et informations n° 209C0770 du 29 mai 2009).

Le 20 mai 2009, Dassault Aviation a racheté les titres Thales auparavant détenus par GIMD pour un montant de 0,39 milliard d'euros (soit 38 € par action).

Par le biais de la signature d'une « convention d'adhésion », conclue avec l'État en présence d'Alcatel-Lucent, Dassault Aviation s'est substituée aux droits et obligations d'Alcatel-Lucent, sous réserve de quelques adaptations, en adhérant aux accords conclus le 28 décembre 2006 – à savoir le pacte d'actionnaires et la convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux dans Thales (1).

1. Cf. Décision n°207C0013 du 2 janvier 2007, parue au Bulletin des annonces légales obligatoires du 5 janvier 2007.

Pacte d'actionnaires entre le « Secteur Public » et le « Partenaire Industriel »

Le pacte d'actionnaires régissant les relations entre le Secteur Public et le Partenaire Industriel au sein de Thales avait été conclu en date du 28 décembre 2006 par TSA et Alcatel-Lucent et était entré en vigueur à la date de réalisation des apports d'Alcatel-Lucent Participations, le 5 janvier 2007.

Ce pacte avait été signé en application de l'accord de coopération conclu le 1er décembre 2006 entre Thales, Alcatel-Lucent et TSA qui s'était substitué au précédent accord de coopération conclu le 18 novembre 1999 entre Alcatel, Thales et GIMD (1). Ce pacte reprenait, pour l'essentiel, les dispositions du pacte d'actionnaires conclu le 14 avril 1998 auquel il se substituait (2).

Pacte d'actionnaires entre le « Secteur Public » et Dassault Aviation

À l'occasion de l'acquisition par Dassault Aviation des actions Thales détenues par Alcatel-Lucent, la convention portant adhésion de Dassault Aviation à l'accord d'actionnaires qui liait jusqu'ici Alcatel-Lucent au Secteur Public est entrée en vigueur, le 19 mai 2009, moyennant quelques adaptations.

Le pacte dans le cadre duquel TSA et Dassault Aviation agissent de concert vis-à-vis de Thales au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce, TSA étant majoritaire au sein dudit concert, prévoit les dispositions suivantes :

Composition des organes sociaux de Thales

Le Conseil d'administration de Thales, composé de 16 membres, devra respecter la répartition suivante :

- 5 personnes proposées par le Secteur Public ;
- 4 personnes proposées par Dassault Aviation ;
- 2 représentants des salariés ;
- 1 représentant des salariés actionnaires ;
- 4 personnalités extérieures choisies en concertation entre le Secteur Public et Dassault Aviation.

Le nombre d'administrateurs nommés sur proposition de Dassault Aviation ne pourra être supérieur au nombre d'administrateurs nommés sur proposition du Secteur Public. Le nombre d'administrateurs sera pour chacun au moins égal au plus élevé des deux nombres suivants : (i) le nombre d'administrateurs autres que les représentants des salariés et des personnalités extérieures, multiplié par le pourcentage d'actions Thales détenues par Dassault Aviation, par rapport à la somme des participations du Secteur Public et de Dassault Aviation et (ii) le nombre d'administrateurs représentant les salariés.

Dans l'hypothèse où la participation de Dassault Aviation viendrait à dépasser celle du Secteur Public en capital, les parties au pacte feront en sorte de porter de 16 à 17 le nombre total d'administrateurs de Thales, de sorte à disposer chacune de 5 administrateurs.

Le Président-directeur général sera choisi sur proposition commune des parties.

En cas de changement de Président-directeur général selon les modalités du pacte, les parties sont convenues, par ailleurs, qu'elles n'ont pas l'intention de proposer comme candidat un salarié, cadre ou dirigeant appartenant au groupe Dassault ou ayant quitté récemment ce groupe.

Enfin, il est précisé qu'au moins un administrateur représentant chacune des parties siègera au sein de chacun des comités du Conseil de la société Thales.

Décisions devant être soumises au Conseil d'administration de Thales

Les parties s'engagent à soumettre à l'accord obligatoire de la majorité des administrateurs représentant Dassault Aviation les décisions du Conseil d'administration de Thales relatives notamment à l'élection et à la révocation du Président-directeur général, à l'adoption du budget annuel et du plan stratégique pluriannuel et à des opérations d'acquisition ou cessions significatives (supérieures à 150 millions d'euros) de participations ou d'actifs ainsi qu'aux accords stratégiques d'alliance de coopération technologique et industrielle.

Cependant, Dassault Aviation s'est engagée expressément à renoncer à l'exercice du droit de veto dont il dispose au titre du pacte sur certaines opérations stratégiques de Thales ; cette renonciation porte sur une série d'opérations potentielles de cessions ou d'acquisitions ; en contrepartie, le Secteur Public a renoncé à son droit de mettre fin au pacte en cas de désaccord persistant sur une opération stratégique majeure susceptible de porter atteinte à ses intérêts stratégiques (3).

1. Publié au Journal Officiel de la république française du 12 décembre 2006 (cf. le site du journal officiel : <http://www.journal-officiel.gouv.fr>) pris conformément aux dispositions de

l'article 1er - 1° du décret 93-1041 du 3 septembre 1993 et en application de la loi n° 86-912 du 6 août 1986 précitée.

2. Ce pacte est présenté dans l'annexe du rapport du Conseil d'administration de Thales à l'assemblée générale extraordinaire du 5 janvier 2007, enregistrée par l'AMF le 9 décembre 2006 sous le numéro E.06-194 (www.thalesgroup.com).

3. Opérations d'acquisition ou de cession identifiées par l'État comme pouvant revêtir une grande importance au regard de ses intérêts stratégiques de défense et ayant pour objectif le renforcement de la base industrielle et technologique de défense en France.

En cas d'exercice par Dassault Aviation de son droit de veto sur la nomination du Président-directeur général, à l'issue d'une période de concertation de trois mois, chacune des parties pourra mettre fin au pacte.

Participation des actionnaires

Dassault Aviation devra détenir au moins 15 % du capital et des droits de vote de Thales et rester le premier actionnaire privé de Thales. Le Secteur Public devra prendre toutes les mesures permettant à Dassault Aviation de respecter cet engagement. Dassault Aviation s'interdit d'inscrire ses titres au nominatif avant le 1er janvier 2010, de sorte à n'acquérir aucun droit de vote double avant le 1er janvier 2012 au plus tôt, soit après l'échéance normale du pacte d'actionnaires.

Le Secteur Public s'engage à limiter sa participation à 49,9 % du capital et des droits de vote de la société Thales.

Durée du pacte

Le pacte est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011. Il pourra faire l'objet d'une tacite reconduction par période de 5 ans.

Le pacte sera résilié de plein droit et l'action de concert entre TSA et Dassault Aviation cessera également de plein droit au cas où l'une des parties commettrait, sans concertation préalable avec l'autre, un acte créant pour le concert une obligation d'offre publique sur Thales.

Faculté de dénonciation unilatérale du pacte et Promesse de vente au profit du Secteur public

Le Secteur Public bénéficiera d'une faculté de dénonciation du pacte ; faculté à laquelle s'ajoute par ailleurs la possibilité de demander à Dassault Aviation de suspendre l'exercice des droits de vote qu'il détient au-delà de 10 % ou de réduire sa participation au-dessous de 10 % du capital de Thales, en cas :

- de manquement sérieux par Dassault Aviation à ses obligations de nature à compromettre substantiellement la protection des intérêts stratégiques de l'État, étant observé que lesdites obligations font l'objet d'une « convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux dans Thales » (cf. ci-dessous) ;
- de changement de contrôle de Dassault Aviation.

À ce titre, Dassault Aviation consent, à titre irrévocable et définitif, au Secteur Public, une promesse de vente portant sur la totalité des actions que détiendra Dassault Aviation dès lors qu'est constaté que la participation de Dassault Aviation dans Thales est demeurée supérieure à 10 % du capital de Thales dans les six mois de la demande du Secteur Public de réduire sa participation.

Par ailleurs, le Secteur Public (1) s'est engagé à conserver, après que le pacte sera arrivé à son échéance normale, une participation dans Thales lui conférant au moins 10 % des droits de vote, et ce jusqu'à la première des trois dates suivantes : (i) le 31 décembre 2014, (ii) 3 ans à compter de la cessation du pacte, (iii) la date à laquelle Dassault Aviation cessera de détenir au moins 15 % du capital de Thales.

Convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux

Par ailleurs, Dassault Aviation a adhéré, le 19 mai 2009, à la « convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux dans Thales » conclue le 28 décembre 2006 entre Alcatel-Lucent et l'État, en présence de TSA. Cette adhésion conduit aux engagements suivants de Dassault Aviation :

- le maintien en France du siège social et de la direction effective de Dassault Aviation ;
- les administrateurs de Thales proposés par Dassault Aviation devront être ressortissants de l'Union européenne ;
- l'accès aux informations sensibles relatives à Thales sera strictement contrôlé au sein de Dassault Aviation ;
- les responsables de Dassault Aviation chargés de sa participation dans Thales seront de nationalité française ;
- Dassault Aviation fera ses meilleurs efforts pour éviter une intervention ou une influence dans la gouvernance et les activités de Thales d'intérêts nationaux étrangers. À ce titre, en cas de (i) manquement sérieux et non remédié par Dassault Aviation à ses obligations au titre de la convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux ou constat que l'exécution par Dassault Aviation d'une loi étrangère crée pour Thales des contraintes compromettant substantiellement la protection des intérêts stratégiques de l'État ; ou (ii) changement de contrôle au sein de Dassault Aviation, incompatible avec les intérêts stratégiques du Secteur Public, le Secteur Public pourra :
 - mettre fin aux droits dont bénéficie Dassault Aviation au titre du pacte d'actionnaires ; et, s'il le juge nécessaire,
 - demander à Dassault Aviation de suspendre l'exercice des droits de vote dont elle bénéficie au-delà de 10 % ; ou

1. TSA et Sofivision au sens de la décision AMF n° 208C2115.

- lui demander de réduire sa participation au-dessous de 10 % du capital de Thales par cession de titres sur le marché (selon des conditions compatibles avec son intérêt financier et les contraintes de marché). À l'issue d'un délai de 6 mois à compter de la demande de réduction, si la participation de Dassault Aviation est toujours supérieure à 10 % du capital de Thales, l'État pourra exercer la promesse de vente ci-dessus définie.

Franchissements de seuils et déclaration d'intention

La société anonyme Alcatel-Lucent Participations a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 19 mai 2009, les seuils de 25 % des droits de vote, 20 %, 15 %, 10 %, et 5 % du capital et des droits de vote de la société Thales, et ne plus détenir aucune action Thales.

La société Dassault Aviation a déclaré avoir franchi individuellement en hausse le 19 mai 2009, les seuils de 5 %, 10 % et 15 % du capital et des droits de vote et 20 % du capital de la société Thales, et détenir individuellement, à cette date, 41 262 481 actions Thales.

La société Groupe Industriel Marcel Dassault a déclaré avoir franchi directement en baisse, le 20 mai 2009, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la société Thales et ne plus détenir directement aucun titre Thales.

La société Dassault Aviation a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 20 mai 2009, les seuils de 20 % des droits de vote et de 25 % du capital de la société Thales, et détenir individuellement 51 539 524 actions Thales représentant autant de droits de vote. Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition de 10 277 043 actions Thales auprès de Groupe Industriel Marcel Dassault.

La société Dassault Aviation a déclaré les intentions suivantes pour les douze mois à venir à compter de ces franchissements de seuils :

- « elle agit de concert avec TSA et Sofivision ;
- l'acquisition des actions Thales par Dassault Aviation s'inscrit dans le cadre d'une politique d'investissement industriel à long terme que l'entreprise mène de longue date.

La société et le capital Gouvernement d'entreprise Informations boursières et communication financière Dassault Aviation n'a pas l'intention de procéder à des acquisitions d'actions supplémentaires de Thales ;

- Dassault Aviation n'a pas l'intention d'acquérir seule le contrôle de Thales ;
- conformément au pacte d'actionnaires en date du 28 décembre 2006 auquel Dassault Aviation a adhéré, tel que décrit dans la décision AMF 208C2115 du 27 novembre 2008, quatre administrateurs proposés par Dassault Aviation, et quatre personnalités extérieures proposées après concertation avec le Secteur Public, ont été nommés au Conseil d'administration de Thales le 19 mai 2009. Dassault Aviation n'a pas l'intention de demander la modification de la répartition du nombre d'administrateurs telle que prévue audit pacte. »

Par suite de la substitution de Dassault Aviation à Alcatel-Lucent Participations, au sein du concert formé avec le Secteur Public vis-à-vis de Thales et de la cession des actions Thales détenues par GIMD au profit de Dassault Aviation, cette dernière a franchi en hausse, de concert avec le Secteur Public, le 19 mai 2009, les seuils de 25 % des droits de vote, 1/3 du capital et des droits de vote et 50 % des droits de vote de la société Thales et, le 20 mai 2009, le seuil de 50 % du capital de la société Thales.

De son côté, le Secteur Public a franchi en hausse, le 20 mai 2009, de concert avec Dassault Aviation, le seuil de 50 % du capital de la société Thales.

L'évolution du concert a fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, reproduite dans Décisions et Informations 208C2115 en date du 27 novembre 2008 et publiée au Bulletin officiel des annonces légales (BALO) du 1er décembre 2008.

Elle est consultable sur le site de l'AMF :
<http://www.amffrance.org/inetbdif/viewdoc/affiche.aspx?id=43671&txtsch=> ou sur celui du BALO :
<http://balo.journal-officiel.gouv.fr/html/2008/1201/200812010814709.htm>

Convention spécifique

Le 28 décembre 2006, L'État (ministère de la Défense et ministère de l'Économie) et Thales ont signé une convention visant à assurer à l'État un contrôle non seulement sur le transfert des actifs déjà visés à l'annexe du décret n° 97-190 du 4 mars 1997 mais également sur les actions de Thales Alenia Space SAS (ensemble ci-après les « actifs stratégiques »). Cette convention, à laquelle le Partenaire Industriel n'est pas partie, n'a, en conséquence, pas été modifiée par la substitution de Dassault Aviation à Alcatel-Lucent en mai 2009 et continue donc à être en vigueur.

a) dans le cas où l'actif stratégique est une société (la « société stratégique ») :

- tout projet de transfert de titres de cette société stratégique à un tiers entraînant le franchissement par ledit tiers du seuil de 33,3 % du capital social ;

• tout projet de transfert de titres de la société qui contrôle, directement ou indirectement, la société stratégique à un tiers entraînant le franchissement par ledit tiers du seuil de 33,3 % du capital social ;

b) dans le cas où l'actif stratégique est un actif isolé, une division ou une branche d'activité non constituée sous forme sociétaire (la « division stratégique ») :

• tout projet de transfert de titres de la société qui détient la division stratégique à un tiers entraînant le franchissement par ledit tiers du seuil de 33,3 % du capital social ;

• tout projet de transfert de titres de la société qui contrôle, directement ou indirectement, la société visée à l'alinéa précédent à un tiers entraînant le franchissement par ledit tiers du seuil de 33,3 % du capital social.

c) tout projet de transferts d'actifs sensibles à un tiers ;

d) ainsi que tout projet ayant pour objet ou pour effet de conférer à un tiers des droits particuliers.

Devront être respectivement notifiés à l'État, lequel s'engage à communiquer sa décision d'agrément ou de refus avant l'expiration d'un délai de trente (30) jours ouvrés à compter de la réception de ladite notification, le silence de l'État gardé pendant ce même délai valant agrément à l'opération envisagée.

Action spécifique détenue par l'État français

L'action spécifique détenue par l'État français (1) lui confère les principaux droits suivants :

• « Tout franchissement à la hausse des seuils de détention directe ou indirecte de titres, quelle qu'en soit la nature ou la forme juridique, du dixième ou d'un multiple du dixième . 178 document de référence 2009 – Thales >> Information des actionnaires du capital ou des droits de vote de la société par une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, doit être approuvé préalablement par le ministre chargé de l'Économie (...) » ;

• « Un représentant de l'État nommé par décret sur proposition du ministre de la Défense siège au Conseil d'administration de la société sans voix délibérative » ;

• « (...) il peut être fait opposition aux décisions de cession ou d'affectation à titre de garantie des actifs figurant en annexe au présent décret ».

Ces actifs concernent la majorité du capital des filiales (directes) de Thales : Thales Systèmes Aéroportés SA , Thales Optronique SA , Thales (Wigmore Street) Ltd, Thales Communications SA, Thales Air Systems SA , Thales Nederland BV, Thales Avionics SA , Thales Services SAS , Thales Underwater Systems NV.

1. En application de l'article 3 du décret n° 97-190 du 4 mars 1997

c) Rémunération des dirigeants

Le Conseil d'Administration du 31 août 2009 a décidé d'allouer une rémunération fixe au Président Directeur Général pour l'année 2009 d'un montant de 15.000 euros bruts.

9. CAPITAUX PROPRES

a) Capital

Au 31 décembre 2009 comme au 31 décembre 2008, le capital social de TSA est composé de 110 000 000 actions de valeur nominale de € 3. L'intégralité du capital de TSA est détenu par l'Etat.

Il n'existe pas à cette date de titres en circulation donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de TSA. Les statuts ne prévoient pas de droit de vote double.

b) Différence de conversion

Ce poste reçoit la contrepartie des différences provenant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères. Au 31 décembre 2009, cette différence de conversion provient uniquement des comptes consolidés de Thales.

c) Variation de juste valeur

	01/01/08	Variation 2008	31/12/08	Variation 2009	31/12/09
Variation de valeur des titres Technicolor	--	--	--	--	--
Part de TSA dans la variation de juste valeur relative aux titres Thales (note 6)	26	(8)	18	14	32
Total	26	(8)	18	14	32

10. PROVISIONS POUR RETRAITE

TSA n'emploie pas de salarié pour son propre compte et sous-traite la plupart de ses services. Au 31 décembre 2009, les provisions pour retraite résiduelles sont relatives à des régimes complémentaires fermés et concernent soixante deux anciens dirigeants. Ces régimes font l'objet d'évaluation périodique confiée à des actuaires. Au 31 décembre 2009, les engagements sont couverts par les actifs financiers des régimes.

11. RISQUES ET LITIGES

Les risques et litiges auxquels est exposé TSA, du fait de sa participation dans le Groupe Thales, sont décrits dans la note 23 des comptes consolidés de Thales.

A l'exception de ces litiges, il n'existe aucune autre procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de TSA.

12. DETTES FINANCIERES

Par catégorie

	31/12/09	31/12/08
Titres participatifs (a)	20	37
Emprunt participatif (b)	7	9
Dettes financières	27	46

- (a) Titres participatifs, libellés en euro, émis par TSA en 1983 et 1984, dont le remboursement ne peut pas intervenir avant la liquidation de la société.

Ces titres sont présentés au bilan consolidé en « dettes financières » et évalués à leur cours de bourse à la date de clôture, soit € 126,05 au 31 décembre 2009 et € 149,00 au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2009, il reste en circulation 160 375 titres d'une valeur nominale de € 152,45 (contre 250 375 titres au 31 décembre 2008). Au cours de 2009, 90 000 titres ont été rachetés par TSA, pour un montant de € 13,7 millions, incluant € 0,3 million de coupon couru.

- (b) Emprunt libellé en euro auprès de la CDC, dont les remboursements s'échelonnent jusqu'en décembre 2013 et dont la rémunération comprend une partie fixe (0,10%) et une partie variable. La part variable, plafonnée à 14,5%, est indexée sur les dividendes TSA ou bien sur un TMO moyen si ce dernier est inférieur.

Par échéance

	31/12/09	31/12/08
2009	--	3
2010	2	2
2011	2	2
2012	2	2
2013	2	2
2014	--	--
Au-delà ou sans échéance (a)	19	35
Total à plus d'un an	25	43
Total	27	46

(a) Hors intérêts courus

13. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Aux 31 décembre 2009 et 2008, le Groupe TSA n'a pas donné ni reçu d'aval ou de caution.

14. SYNTHESE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments financiers actifs :

<u>Au 31 décembre 2009 :</u>	Prêts et créances	A la juste valeur				Total
		Actifs financiers		Instruments dérivés		
		Par le résultat	En capitaux propres (AFS)	En couverture	Non éligibles à la compta. de couverture	
Actifs non courants :						
Titres Technicolor (ex-Thomson)	--	--	5	--	--	5
Autres titres de participation	--	--	1	--	--	1
Créance sur l'Etat liée à l'attribution d'actions gratuites Thales	48	--	--	--	--	48
Actifs courants	--	--	--	--	--	--
Total des actifs	48	--	6	--	--	54

Méthodes retenues pour évaluer la juste valeur :

Instrument coté sur un marché actif (niveau 1)	--	5	--	--	5
Technique de valorisation basée sur des données de marché observables (niveau 2)	--	--	--	--	--
Technique de valorisation basée sur des données non observables sur un marché (niveau 3)	--	1	--	--	1

<u>Au 31 décembre 2008 :</u>	Prêts et créances	A la juste valeur				Total
		Actifs financiers		Instruments dérivés		
		Par le résultat	En capitaux propres (AFS)	En couverture	Non éligibles à la compta. de couverture	
Actifs non courants :						
Titres Technicolor (ex-Thomson)	--	--	5	--	--	5
Autres titres de participation	--	--	1	--	--	1
Créance sur l'Etat liée à l'attribution d'actions gratuites Thales	46	--	--	--	--	46
Actifs courants	--	--	--	--	--	--
Total des actifs	46	--	6	--	--	52

Méthodes retenues pour évaluer la juste valeur :

Instrument coté sur un marché actif (niveau 1)	--	5	--	--	5
Technique de valorisation basée sur des données de marché observables (niveau 2)	--	--	--	--	--
Technique de valorisation basée sur des données non observables sur un marché (niveau 3)	--	1	--	--	1

Instrument financiers passifs :

Au 31 décembre 2009 :

	Au coût amorti	A la juste valeur			Total
		Passifs financiers	Instruments dérivés		
			En couverture	Non éligibles à la compta. de couverture	
Passifs non courants :					
Titres participatifs	--	20	--	--	20
Emprunt participatif, part à long terme	5	--	--	--	5
Passifs courants :					
Fournisseurs et autres dettes courantes	1	--	--	--	1
Emprunt participatif, part à court terme	2	--	--	--	2
Total des passifs	8	20	--	--	28

Méthodes retenues pour évaluer la juste valeur :

Instrument coté sur un marché actif (niveau 1)		20	--	--	20
Technique de valorisation basée sur des données de marché observables (niveau 2)		--	--	--	--
Technique de valorisation basée sur des données non observables sur un marché (niveau 3)		--	--	--	--

Au 31 décembre 2008 :

	Au coût amorti	A la juste valeur			Total
		Passifs financiers	Instruments dérivés		
			En couverture	Non éligibles à la compta. de couverture	
Passifs non courants :					
Titres participatifs	--	37	--	--	37
Emprunt participatif, part à long terme	7	--	--	--	7
Passifs courants :					
Fournisseurs et autres dettes courantes	--	--	--	--	--
Emprunt participatif, part à court terme	2	--	--	--	2
Total des passifs	9	37	--	--	46

Méthodes retenues pour évaluer la juste valeur :

Instrument coté sur un marché actif (niveau 1)		37	--	--	37
Technique de valorisation basée sur des données de marché observables (niveau 2)		--	--	--	--
Technique de valorisation basée sur des données non observables sur un marché (niveau 3)		--	--	--	--

15. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Dans le plan de sauvegarde de Technicolor, l'Assemblée générale extraordinaire de Technicolor réunie le 27 janvier 2010 a approuvé le plan de restructuration de la dette prévoyant notamment une augmentation de capital de € 348 millions, une émission d'ORA ("Obligations remboursables en Actions") de € 641 millions et une émission d'un maximum de € 300 millions d'obligations liées à des produits de cessions d'actifs ("DPN"). Ces émissions seront réalisées au cours du deuxième trimestre 2010. Elles pourraient avoir un effet dilutif sur la participation de TSA au capital de Technicolor en cas de non exercice des droits préférentiels de souscription par TSA.

16. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes en 2009 et 2008 au titre des prestations d'audit sont présentés ci-après (a) :

(montants HT en K€)	2009	2008
Mazars	65	65
Ernst & Young	63	63

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

COMPTES DE
LA SOCIETE MERE
TSA
AU
31 DECEMBRE 2009

COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE

(en milliers d'euros)

	2009	2008	2007
Produits d'exploitation	0	37	12
Chiffre d'affaires	0	37	37
Reprises sur provisions et transferts de charges	492	692	468
Autres produits d'exploitation : jetons de présence	7	--	--
Total	500	729	480
Charges d'exploitation :			
Autres charges externes	(1 370)	(1 244)	(1 263)
Impôts et taxes	(122)	(163)	(472)
Rentes, salaires et charges	(158)	(136)	(134)
Total	(1 650)	(1 543)	(1 869)
Bénéfice (perte) d'exploitation	(1 150)	(815)	(1 389)
Produits et charges financiers :			
Intérêts et produits financiers assimilés	2 149	4 404	4 710
Revenus de participation	52 071	53 426	44 711
Intérêts et charges financières assimilés	(2 043)	(3 933)	(4 804)
Autres revenus et charges financiers	357	(43 945)	(23 468)
Résultat financier (note 2)	52 534	9 952	21 148
Résultat courant	51 384	9 137	19 759
Produits et charges exceptionnels :			
Plus ou moins-values sur cessions et apports d'immobilisations	(15)	97	2 997
Autres	465	(509)	(259)
Résultat exceptionnel(note 3)	450	(412)	2 738)
Résultat avant impôt sur les sociétés	51 834	8 725	22 497
Impôt sur le résultat (note 4)	2 929	2 932	2 527
Résultat net	54 763	11 657	25 024

Les notes en annexe font partie intégrante des comptes de la société mère.

BILAN

(en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Actif immobilisé :			
Immobilisations financières :			
Titres de participation (note 5)	1 044 724	1 044 399	1 093 350
Autres immobilisations financières.....	--	--	--
Total actif immobilisé	1 044 724	1 044 399	1 093 350
Actif circulant :			
Clients et effets à recevoir.....	22	22	22
Créances sociétés du groupe (note 6)	89	5 878	246
Autres débiteurs et frais payés d'avance..... (note 7)	47 687	45 945	50 384
Disponibilités et titres de placement à court terme	31 342	40 905	61 533
Total de l'actif circulant.....	79 140	92 750	112 185
Charges constatées d'avance	43	42	36
Total de l'actif.....	1 123 907	1 137 191	1 205 571
PASSIF	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres : (note 10.1)			
Capital	330 000	330 000	330 000
Résultats non distribués.....	692 008	732 350	757 326
Résultat de l'exercice.....	54 763	11 657	25 024
Total capitaux propres.....	1 076 771	1 074 007	1 112 350
Autres fonds propres (note 10.2)	24 449	38 169	63 838
Total	1 101 220	1 112 176	1 176 188
Provisions pour risques et charges (note 11)	556	1 048	1 740
Dettes financières :			
Autres dettes financières (note 12)	6 942	8 659	10 391
Intérêts financiers sur autres fonds propres (note 10.3)	285	813	1 452
Dettes sociétés du groupe..... (note 6)	14 217	14 098	11 329
Total dettes financières	22 000	23 570	23 172
Dettes fournisseurs	642	378	238
Autres créiteurs et charges à payer..... (note 7)	45	19	4 232
Total dettes d'exploitation et divers.....	688	397	4 470
Produits constatés d'avance			
Total du passif	1 123 907	1 137 191	1 205 571

Engagements hors bilan (note 13).

Les notes en annexe font partie intégrante des comptes de la société mère.

ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIETE MERE

TSA

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

1. PRINCIPES COMPTABLES MIS EN ŒUVRE.....	6
<i>1.1 Comptabilisation des opérations en devises</i>	<i>6</i>
a) Instruments financiers de taux	6
b) Primes sur émissions d'emprunts et charges d'emprunts.....	6
<i>1.3. Provisions</i>	<i>7</i>
2. RESULTAT FINANCIER	7
3. RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	8
4. IMPOT SUR LES BENEFICES.....	8
5. TITRES DE PARTICIPATION	8
6. CREANCES ET DETTES SOCIETES DU GROUPE	9
7. AUTRES DEBITEURS ET AUTRES CREDITEURS.....	9
8. DETAIL DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR.....	10
9. ECHEANCE DES CREANCES	10
10. CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES	11
<i>10.1 Capitaux propres</i>	<i>11</i>
<i>10.2 Autres fonds propres.....</i>	<i>11</i>
<i>10.3 Intérêts financiers sur autres fonds propres</i>	<i>11</i>
<i>10.4 Variation des Capitaux propres et des autres fonds propres.....</i>	<i>12</i>
11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13
12. AUTRES DETTES FINANCIERES	13
13. ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN.....	14
14. PARTIES LIEES.....	14
15. EVENEMENTS POST CLOTURE.....	14
16. AUTRES INFORMATIONS.....	14
<i>16.1 Effectifs.....</i>	<i>14</i>
<i>16.2 Rémunération des mandataires sociaux</i>	<i>14</i>
<i>16.3 Honoraires des commissaires aux comptes</i>	<i>14</i>

ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIETE MERE

*Tous les montants figurant dans ces notes
sont exprimés en milliers d'euros
à l'exception des informations par action.*

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Elle présente les informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

1. PRINCIPES COMPTABLES MIS EN ŒUVRE

Les comptes annuels sont établis selon les normes comptables définies par le Plan Comptable Général approuvé par le Règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°99-03, à jour au 1^{er} janvier 2005, et modifié notamment par les règlements n° 2002-10 du 12 décembre 2002 et n°2004-06 du 23 novembre 2004, et en conformité avec la loi du 30 avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983 et le décret du 29 novembre 1983. Il est fait application des recommandations du Conseil National de la Comptabilité, de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Le règlement 2002-10 est en application depuis la clôture de l'exercice 2003 et n'a pas eu d'impact. Le règlement 2004-06 est en application depuis la clôture de l'exercice 2005 et n'a pas eu d'impact.

1.1 Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de l'opération ou au taux garanti si une couverture de change existe. A la clôture, les créances et dettes en devises sont revalorisées au taux de clôture. Les écarts par rapport au cours historique (ou au cours garanti) sont portés en écarts de conversion (provisionnés lorsqu'il s'agit d'écarts de conversion actifs sur des créances et dettes non couvertes) et figurent en « autres revenus et charges financiers nets ».

a) Instruments financiers de taux

TSA peut procéder à des opérations de couverture de son endettement en ayant recours à des swaps de taux d'intérêts. Les revenus ou les charges de ces instruments sont comptabilisés prorata temporis.

b) Primes sur émissions d'emprunts et charges d'emprunts

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les primes d'émission ou de remboursement éventuelles sont portées dans la rubrique correspondante du bilan et amorties.

Les charges d'emprunt sont prises en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues, indépendamment de l'utilisation qui est faite des fonds empruntés.

1.2 Immobilisations

Les seules immobilisations significatives sont les immobilisations financières, inscrites sous la rubrique participations.

Cette rubrique reçoit les titres des sociétés que TSA a l'intention de conserver. Ils sont valorisés au coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'usage est la quote-part de capitaux propres que les titres représentent, le cas échéant, corrigée pour tenir compte de la valeur boursière ainsi que des perspectives de développement et de résultats.

1.3. Provisions

En accord avec la réglementation 00-06 du CRC, une provision est enregistrée lorsque TSA a une obligation réelle pour laquelle une estimation fiable peut être réalisée avec une précision suffisante, résultant d'un événement passé, et pour laquelle une sortie de ressources est probable.

2. RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Intérêts et produits financiers assimilés(a)	2 149	4 404	4 710
Revenus de participation			
Thales.....	46 791	44 563	38 769
Technicolor (ex-Thomson)	0	0	1 737
66Centelec	4 592	4 230	4 109
Divers.....(c)	688	4 633	95
Total	52 071	53 426	44 711
Rémunération des autres fonds propres	(1 610)	(2 880)	(3 664)
Intérêts et charges financières assimilés	(433)	(1 053)	(1 141)
Total	(2 043)	(3 933)	(4 805)
Dotations/Reprises aux provisions financières(b)	359	(43 945)	(23 457)
Gains (Pertes) de change.....	(2)	--	(10)
Total	357	(43 945)	(23 467)
Total	52 534	9 952	21 148

(a) Dont 1 690 K€ de revenus sur le compte courant Etat, 220 K€ de plus-value sur SICAV et 238 K€ de revenus sur certificat de dépôt.

(b) Dont reprise de provision de 361 K€ sur les 5 264 765 titres Technicolor en portefeuille suite à la hausse du cours boursier : 0.94 € à fin 2009 contre 0.87€ à fin 2008.

(c) Au 31/12/09 : dividendes des autres filiales à hauteur de 671 K€
Au 31/12/08 : boni de liquidation TBIBV à hauteur de 4 590K€

3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Cession de titres :			
Technicolor (ex-Thomson) (a)	(4)	--	(53)
Autres titres.....(b)	(11)	97	3 043
Résultat sur cession de titres.....	(15)	97	2 990
Autres produits et charges exceptionnels.....(c)	465	(509)	(252)
Transfert de charges.....	--	--	--
TOTAL	450	(412)	2 738

- (a) Moins-value sur cession de titres dans le cadre de l'actionnariat salarié Technicolor (régularisation). Toutes les offres ont été souscrites, la dernière échéance a eu lieu en 2007.
- (b) Dont mali sur la liquidation de TVM : 11 K€
- (c) Produit sur les rachats de titres participatifs : 460 K€
Reprise sur provisions sur les créances liées à l'actionnariat salariés : 5 K€. Cette reprise est liée à l'évolution du cours de l'action Technicolor.

4. IMPOT SUR LES BENEFICES

Compte tenu de ses déficits fiscaux, TSA n'est pas redevable de l'impôt.

TSA bénéficie du régime de l'intégration fiscale avec trois de ses filiales (Sofiparge, 66 Centelec et Sofivision). A ce titre, elles versent chacune à TSA l'impôt dû comme si elles étaient imposées séparément. Ces sommes constituent pour TSA un produit d'impôt. Il est de 2 929 K€ en 2009, 2 932 K€ en 2008 et 2 527 K€ en 2007.

5. TITRES DE PARTICIPATION

(En milliers d'euros)	Montants nets au 31/12/08	Cessions	Acquisition	(Dotations) Reprises Nettes Aux provisions	Montants nets au 31/12/09	dont	
						Valeur brute	Provision
TITRES DE PARTICIPATION							
Thales(a)	853 582	--	--	--	853 582	853 582	--
Technicolor (b)	4 606	(3)	--	361	4 964	103 411	(98 447)
66centelec	184 234	--	--	--	184 234	184 234	--
Autres.....	1 977	(31)		(1)	1 945	1 965	(20)
Total.....	1 044 399	(34)	--	(922)	1 044 725	1 143 192	(98 467)

- (a) TSA détient 44 562 623 titres Thales.
- (b) TSA détient 5 264 765 titres Technicolor
La provision à fin 2009 s'analyse ainsi :
 $5\,264\,765 \text{ titres} \times (19,642 \text{ (prix d'acquisition)} - 0,943 \text{ (cours moyen décembre 2009)}) = 98\,447 \text{ K€}$
Les cours de Technicolor et Thales sont respectivement de 0.91 € et 35.94 € au 31 décembre 2009.

6. CREANCES ET DETTES SOCIETES DU GROUPE

	31/12/2009		31/12/2008		31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
66 Centelec.....	--	7 555	5	7 050	30	6 543
Sofiparge.....	--	1 830	--	1 862	5	1 875
Sofivision.....	89	4 272	374	4 016	126	2 911
SI pointe du diable.....	--	560	--	1 170	85	--
Autres.....	--	--	(a) 5 498	--	--	--
Total.....	-- 89	14 217	5 878	14 098	246	11 329

(a) Liquidation TBIBV : remboursement des parts 908K€, Boni de liquidation : 4 590 KE.

7. AUTRES DEBITEURS ET AUTRES CREDITEURS

(en milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008		31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Etat, prélèvement exceptionnel sur dividendes					2 215	
Etat, compte courant actionnaires.....(a)	47 519		45 829		44 134	
Dividendes à verser.....		--		--		--
Actionnariat salariés..... (b)	68	--	62	--	710	--
Autres.....	100	45	55	19	3 325	4 232
Total.....	47 687	45	45 946	19	50 383	4 232

(a) **Thales** : une offre a été réalisée au cours du premier semestre 2000 dans le cadre de la loi du 6 août 1986. Ainsi 1.759.767 actions ont été acquises par le personnel de Thales par l'intermédiaire de l'Etat qui en avait fait l'acquisition en 1999 auprès de TSA au prix de 36 euros par action. Dans le cadre de l'accord signé avec l'Etat, les actions gratuites livrées aux salariés (en 2001 & 2003) constituent une créance sur l'Etat (au prix de 36 euros par action), laquelle créance (note 8) est productive d'intérêts (4,65% l'an) et sera incorporée au capital. Il n'y a plus d'actions à attribuer aux salariés.

(b) **Technicolor (ex-Thomson)** : outre une première offre en 1999, quatre offres ont été réalisées dans le cadre de la loi du 6 août 1986

Offre de janvier 2000 (« l'offre 2 ») pour des actions au prix de base de 21,50 € (avant division par deux du nominal effectué en mai 2000). Au 31 décembre 2003, tous les titres ont été livrés selon plusieurs formules (dont certaines avec un rabais de 20%) comportant éventuellement des contraintes de durée de détention pour les acheteurs ; les actions gratuites ont été attribuées en janvier 2003.

Offre de novembre 2000 (« l'offre 3 ») pour des actions au prix de base de 53,90 €. Au 31 décembre 2003 tous les titres ont été livrés selon plusieurs formules (dont certaines avec un rabais de 20%) comportant éventuellement des contraintes de durée de détention pour les acheteurs ; les actions gratuites ont été attribuées en novembre 2003.

Offre de mai 2002 (« l'offre 4 ») à 24,00 € l'action selon une seule formule (pour des actions au prix de base de € 30 moins un rabais de 20% moyennant un paiement échelonné sur 2 ans) : 581.933 titres ont été livrés en 2003 et 465.099 actions gratuites ont été attribuées en 2005. Les actions gratuites ne sont attribuées au personnel qu'à l'issue d'un délai complémentaire de détention de un an après le paiement final.

Offre de février 2004 (« l'offre 5 ») à 14,60 € l'action (soit une décote de 20% par rapport au prix de vente aux investisseurs institutionnels) avec possibilité de règlement en quatre fois à compter de février 2004. Il n'y a pas d'attribution d'actions gratuites. En contrepartie du rabais consenti par l'Etat, les actions ne sont pas cessibles pendant un délai de 2 ans à compter de la date d'acquisition pour un paiement comptant ou 3 ans pour un paiement étalé 543.231 titres ont été livrés en 2004.

8. DETAIL DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

8.1 Charges à payer

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES			
Titres participatifs Intérêts courus	285	813	1 453
Emprunt CDC Intérêts courus	18	29	39
Emprunt TCN Intérêts courus			
DETTES SOCIETES DU GROUPE			
Emprunt TBIBV Intérêts courus			
DETTES FOURNISSEURS			
Fournisseur-Factures non parvenues	125	104	227
DETTES FISCALES ET SOCIALES			
Retenue à la source à payer	0	16	34
Total	428	962	1 753

8.2 Produits à recevoir

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES			
Produits à recevoir CDN	4	50	176
CREANCES DIVERSES			
Retenue à la source à imputer	9	0	0
Prélèvement exceptionnel sur les distributions	0	0	2 215
Intérêts courus sur compte courant	11 171	9 481	7 786
Créances clients	0	0	12
Créances groupe	0	5 498	3 127
Total	11 184	15 029	13 316

9. ECHEANCE DES CREANCES

CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	53		53
Clients douteux ou litigieux	133	133	0
Etat et autres collectivité: TVA	78	78	
Etat et autres collectivité: divers	0	0	
Groupe et associés	47 608	89	47 519
Débiteurs divers (dont actionariat salariés)	1 756	1 756	0
Charges constatées d'avance	43	43	
Total	49 671	2 099	47 572

10. CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES

10.1 Capitaux propres

Au 31 décembre 2009, le capital de TSA est composé de 110 000 000 actions de 3 €.

Il n'existe pas à cette date de titres en circulation donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de TSA. Les composantes du poste "résultats non distribués" sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Réserve légale	33 539	33 539	33 539
Autres réserves	5 388	5 388	5 387
Report à nouveau.....	653 081	693 424	718 400
Total.....	692 008	732 351	757 326

En juin 2009, TSA a distribué un dividende de 52 000 K€ à l'Etat.

10.2 Autres fonds propres

Ce poste représente le produit des émissions de titres participatifs. Le remboursement de ces titres ne devant intervenir qu'en cas de liquidation de la société, ils sont présentés dans les autres fonds propres.

La rémunération des titres participatifs comprend une partie fixe, calculée en appliquant le TMO moyen à 80% du nominal, et une partie variable fonction du bénéfice net consolidé (part du groupe) de TSA. La rémunération totale est plafonnée à 130% du TMO moyen pour la période avril/mars précédent chaque échéance annuelle (1^{er} août).

Compte tenu du résultat consolidé (part du groupe) au 31/12/2009, la partie variable de la rémunération des titres participatifs est nulle sur la période du 1^{er} août 2009 au 31 juillet 2010.

Au 31 décembre 2009, il reste 160 375 titres en circulation pour un montant nominal de 24 449 K€, 90 000 titres participatifs ayant été rachetés au cours de l'exercice.

10.3 Intérêts financiers sur autres fonds propres

Ce poste représente les intérêts courus sur les titres participatifs.

10.4 Variation des Capitaux propres et des autres fonds propres

PERIODE DU 01/01/09 AU 31/12/09

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes d'émission	Réserves Réglementées	Autres Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de Réévaluation	Total capitaux propres	Autres fonds propres	Total
Au 31 décembre 2008	330 000	0	5 388	726 964	11 657	0	1 074 008	38 169	1 112 176
Affectation du résultat 2008 ...	--	--	--	11 657	(11 657)	--	0	--	0
Distribution de dividendes	--	--	--	(52 000)	--	--	(52 000)	--	(52 000)
Baisse des titres participatifs ..	--	--	--	--	--	--	0	(13 720)	(13 720)
Résultat 2009	--	--	--	--	54 763	--	54 763	--	54 763
Au 31 décembre 2009	330 000	0	5 388	686 621	54 763	0	1 076 771	24 449	1 101 220

Les notes en annexe font partie intégrante des comptes de la société mère.

11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)

	Montants au 31/12/2008	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Autres mouvements	Montants au 31/12/2009
Provisions pour retraite et indemnités départ en retraite	543	--	(365)	--	--	178
Provision pour rentes à verser	505	--	(127)	--	--	378
Total	1 048	--	(491)	--	--	556

TSA n'emploie pas de salarié pour son propre compte et sous-traite la plupart de ses services. Au 31 décembre 2009, les provisions pour retraite résiduelles sont relatives à des régimes complémentaires fermés et concernent soixante deux anciens dirigeants. Ces régimes font l'objet d'évaluation périodique confiée à des actuaires. Au 31 décembre 2009, les engagements sont couverts par les actifs financiers des régimes.

12. AUTRES DETTES FINANCIERES

Ces dettes se ventilent comme suit :

- Par catégorie :

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts participatifs	6 744	8 436	10 128
Autres emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....	195	195	186
Découverts bancaires.....	3	28	77
Total	6 942	8 659	10 391

- Par échéance :

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
2008			1 944
2009		1 933	
2010	1 898		
échéance 1 an < éch. =< 5 ans	5 044	6 726	8 447
échéance > 5 ans			
Total à plus d'un an	5 044	6 726	8 447
Total	6 942	8 659	10 391

13. ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

Au 31 décembre 2009, TSA n'a pas donné ni reçu d'avals ou cautions.

14. PARTIES LIEES

Depuis le 1^{er} juillet 2005, Thales établit les comptes consolidés de TSA et lui fournit des services administratifs. Ces services représentent depuis 2006 une charge de 350 K€ dans les comptes de TSA. Depuis le 1^{er} mars 2009, Thales établit également les comptes sociaux de TSA. La rémunération de ce service constitue une charge de l'exercice 2009 à hauteur de 26 K€.

Par ailleurs, au 31 décembre 2009, TSA détient une créance sur l'Etat d'un montant de 47 519 K€ (incluant 11 171 K€ d'intérêts courus) née en 2001 puis en 2003 lors de la livraison d'actions gratuites Thales à ses salariés. Dans le cadre de l'accord signé avec l'Etat, ces actions gratuites constituent en effet une créance sur l'Etat (au prix de 36€ par action) productive d'intérêts à 4.65% l'an et destinée à être incorporée au capital.

15. EVENEMENTS POST CLOTURE

L'Assemblée générale extraordinaire de Technicolor réunie le 27 janvier 2010 a approuvé le plan de restructuration de la dette prévoyant, notamment, une augmentation de capital de 348 M€, une émission d'ORA (« Obligations remboursables en Actions ») de 641 M€ et une émission d'un maximum de 300 M€ d'obligations liées à des produits de cessions d'actifs (« DPN »). Ces émissions seront réalisées au cours du 2^{ème} trimestre 2010 et pourraient avoir un effet dilutif sur la participation de TSA au capital de Technicolor en cas de non exercice des droits préférentiels de souscription par TSA.

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 Effectifs

TSA ne compte aucun salarié au 31 décembre 2009.

16.2 Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations globales des organes de direction se sont élevés à 15 K€ en 2009 (0 K€ en 2008). Celles des organes d'administration sont nulles en 2009 et 2008.

16.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes en 2009 et 2008 au titre des prestations d'audit sont présentés ci-après (a) :

(montants HT en K€)	2009	2008
Mazars	65	65
Ernst & Young	63	63

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En milliers d'euros)

	Valeur comptable des Titres détenus		%	Capitaux	Résultat
	brute	Nette	détenu	propres	du dernier
				*	exercice clos
					*
A. Renseignements détaillés concernant les filiales ou participations dont la valeur brute excède 1% du capital de la société.					
1. Filiales					
66Centelec	184 234	184 234	100,00%	191 231	5 101
2. Participations					
Thales (1)	853 582	853 582	22,39%	3 753 822	-201 651
Technicolor	103 411	4 963	1,95%	-1 214 139	-571 982
Total	1 141 227	1 042 779			
<small>(1) Sofivision, qui est détenue par 66Centelec, détient 4,07 % de THALES</small>					
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société.					
1. Filiales non reprises au paragraphe A.					
Filiales françaises	1 385	1 385			
Filiales étrangères	--	--			
Total	1 385	1 385			
2. Participations non reprises au paragraphe A.					
dans des sociétés françaises	548	533			
dans des sociétés étrangères	32	27			
Total	580	560			
Total général	1 143 192	1 044 724			

* Pour les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation de TSA, les capitaux propres et résultats présentés correspondent aux capitaux propres et résultats, tels que retenus dans les comptes consolidés. La comparaison entre le prix de revient des titres et la part de capitaux propres détenue doit tenir compte des primes d'acquisition et des écarts de conversion.

Nota : - Les prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés figurent en notes 6.
 - Les dividendes encaissés par la société figurent en note 2.
 - Le montant des cautions et avals donnés par la société figure en note 13.

AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)

	2009	2008	2007
Résultat net	54 763	11 657	25 024
Eléments non monétaires (note 2a)	(1 672)	(1 695)	(1 690)
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.....	--	--	--
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des actifs immobilisés, aux provisions pour retraites et provisions réglementées	(857)	48 096	23 274
Perte (profit) sur cessions d'actif(note 3)	15	(97)	(2 990)
Autofinancement net	52 249	57 961	43 618
Variation des besoins en fonds de roulement	(284)	(2 360)	2 331
Total.....	51 965	55 601	45 949
Cash flow des activités d'investissement			
Cession titres	--	3 127	--
Variations des créances sociétés du Groupe(note 6)	5 789	(4 723)	368
Autre Investissement financier net.....	--	--	--
Total	5 789	(1 596)	368
Cash flow des activités de financement			
Dividendes versés	(52 000)	(50 000)	(75 000)
Rachat de titres participatifs	(13 720)	(25 669)	--
Augmentation des dettes financières	--	--	--
Remboursement des dettes financières(note 12)	(1 716)	(1 732)	(1 802)
Augmentation (diminution) des dettes avec les sociétés du groupe (note 6)	119	2 768	(3 591)
Total.....	(67 317)	(74 633)	(80 393)
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie	(9 563)	(20 628)	(34 076)
Trésorerie en début d'année	40 905	61 533	95 609
Trésorerie en fin d'année	31 342	40 905	61 533

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2005	2006	2007	2008	2009
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social K€.....	330 000	330 000	330 000	330 000	330 000
Nombre des actions ordinaires existantes	110 000 000	110 000 000	110 000 000	110 000 000	110 000 000
2. Opérations et résultats de l'exercice K€					
Chiffre d'affaires hors taxes(1)	0	0	12	37	0
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions nettes.....	30 774	39 857	45 752	56 821	50 976
Impôt sur les bénéfices (produits) / charges.....	(2 286)	(2 366)	(2 527)	(2 932)	(2 929)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions nettes.....	36 360	23 366	25 024	11 657	54 763
Résultat distribué	43 000	75 000	50 000	52 000	--
3. Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions nettes	0,29	0,38	0,44	0,54	0,49
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions nettes.....	0,33	0,21	0,23	0,11	0,50
Dividende net attribué à chaque action	0,39	0,68	0,45	0,47	--
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice.....	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale de l'exercice dont rentes	131	131	134	136	154
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales)	0	0	0	0	5

(1) Hors produits des activités annexes.

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE

(En milliers d'euros)

1. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DONT LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE EST EGALE OU SUPERIEURE A 15 250 EUROS

Nombre de titres	Valeur	% de Participation	Valeur nette d'inventaire
44 562 623	Thales	22,39%	853 582
12 085 344 66	Centelec	100,00%	184 234
5 264 765	Technicolor	1,95%	4 963
29 994	Sofiparge	99,98%	1 385
140	Le Monde Entreprises	5,79%	384
20 730	France Habitation	0,07%	20
1 000	Coopération 92	1,92%	0
TOTAL			1 044 568

2. PARTICIPATIONS ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DONT LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 15 250 EUROS

15

3. PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES IMMOBILIERES

114

4. PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES ETRANGERES

27

TOTAL 1 044 724

Cours de bourse de clôture de l'action Thales au 31 décembre 2009 : 35.94 euros.

Cours de bourse de clôture de l'action Technicolor au 31 décembre 2009 : 0.91 euros.

**REMUNERATION
TITRES PARTICIPATIFS
Nombre de titres en circulation : 160 375
Valeur nominale : 152.45 €
Période de référence : 1er avril 2009 / 31 mars 2010
ECHEANCE DU 1.08.2010**

1° - PRINCIPE DE CALCUL DE LA REMUNERATION

2° - TMO APPLICABLE

3° - CALCUL DE LA REMUNERATION UNITAIRE DES TP

3.1	Partie fixe
3.2	Partie variable
3.3	Rémunération globale brute
3.4	Rémunération nette

4° - VERSEMENT DE LA SOCIETE A L'ECHEANCE

ANNEXES

Annexe I : rémunération titres participatifs échéance 01.08.2010

- 1. Calcul du TMO applicable**
- 2. Fonds propres**

Annexe II : détermination du bénéfice net consolidé

**REMUNERATION
TITRES PARTICIPATIFS**
Nombre de titres en circulation : 160 375
Valeur nominale : 152.45 €
Période de référence : 1er avril 2009 / 31 mars 2010
ECHEANCE DU 1.08.2010

1° - PRINCIPE DE CALCUL DE LA REMUNERATION

La rémunération comprend :

a – une partie fixe :

Elle correspond à une rémunération fixe, qui s'applique à 80% du nominal, égale à la moyenne des TMO * sur la période de référence.

b – une partie variable :

Elle s'applique à 20% du nominal et est calculée en appliquant au bénéfice net consolidé (part du groupe) le rapport suivant :

$$\frac{N}{D+N} \quad X \quad \frac{1}{1-i}$$

N = montant nominal des titres participatifs en circulation ;

D = fonds propres (part du Groupe) (cf. annexe I) ;

i = taux de l'IS : 33 1/3 % + complément de 3,3% soit 34,43 %

Le résultat net et les fonds propres correspondent à ceux arrêtés par les commissaires aux comptes du dernier exercice social.

2°- TMO APPLICABLE

Modifiée par l'assemblée générale des porteurs de TP réunie extraordinairement le 26.03.1985, la période de calcul va du 1^{er} Avril de l'exercice précédent au 31 Mars de l'exercice en cours.

Pour la période du 01.04.2009 au 31.03.2010, la moyenne des TMO mensuels s'établit à :

3,86% (cf. annexe 1)

* Taux Moyen Obligatoire

**REMUNERATION
TITRES PARTICIPATIFS**
Nombre de titres en circulation : 160 375
Valeur nominale : 152.45 €
Période de référence : 1er avril 2009 / 31 mars 2010
ECHÉANCE DU 1.08.2010

3°- CALCUL DE LA REMUNERATION UNITAIRE DES TP

3.1 Partie fixe

$$152,45 \quad \times \quad 80\% \quad \times \quad 3,86\% \quad = \quad 4,71$$

3.2 Partie variable

3.2.1 Calcul du prorata

3.2.1.1 Numérateur : montant des TP en circulation

$$160375 \quad \times \quad 152,45 \quad = \quad 24\,449\,011$$

3.2.1.2 Fonds propres (cf. annexe I) : 4 931 194 561

3.2.1.3 Dénominateur

Fonds propres + montant des TP :

$$4\,931\,194\,561 \quad + \quad 24\,449\,011 \quad = \quad 4\,955\,643\,572$$

3.2.1.4 Prorata

$$\frac{24\,449\,011}{4\,955\,643\,572} = 0,493357\%$$

$$\text{Coefficient} = 1 / (1 - \text{taux } i) = 1 / (1 - 34,43\%) = 1,525088$$

$$\text{Prorata} = 0,493357\% \times 1,525088 = 0,752413\%$$

3.2.2 Calcul de la partie variable

3.2.2.1 Bénéfice net consolidé (cf. annexe II) -50 700 247

3.2.2.2 Part du bénéfice net consolidé affecté au TP :
 $-50\,700\,247 \times 0,752413\% = 0$

3.2.2.3 Rémunération totale limitée à 130% du TMO

La rémunération totale globale ne peut être supérieure à 130% du TMO soit
 $130\% \times 3,86\% \times 152,45 : 160375 = 1\,226\,587$

Or, la rémunération partie fixe est de :
 $80\% \times 3,86\% \times 152,45 : 160375 = 754\,822$

D'où une rémunération de la partie variable maximum :

$$\text{rémunération totale globale} - \text{rémunération fixe globale} = 471\,764$$

Néanmoins, la part du bénéfice net consolidé affecté au TP étant nulle, la rémunération de la partie variable est également nulle.

$$\text{soit par titre : } \frac{0}{160375} = 0,00$$

**REMUNERATION
TITRES PARTICIPATIFS**
Nombre de titres en circulation : 160 375
Valeur nominale : 152.45 €
Période de référence : 1er avril 2009 / 31 mars 2010
ECHEANCE DU 1.08.2010

3.3	Rémunération globale brute		
	4,71	+	0,00
			4,71 (1)
3.4	Rémunération nette		
	Retenue à la source (10% de la rémunération globale brute)		0,47 (2)
	COUPON NET		4,24

4°- VERSEMENT DE LA SOCIETE A L'ECHEANCE

Le nombre de titre en circulation était de : 160375

Le montant versé par TSA pour l'échéance du 1^{er} août 2009 sera de :

4,24 x 160375 **679 340,22 €**

(1) Chiffre arrondi au centime supérieur le cas échéant (contrat d'émission)

(2) Usage bancaire : les milliers de la retenue à la source sont purement et simplement négligés.

**REMUNERATION
TITRES PARTICIPATIFS**
Nombre de titres en circulation : 160 375
Valeur nominale : 152.45 €
Période de référence : 1er avril 2009 / 31 mars 2010
ECHEANCE DU 1.08.2010

ANNEXE I

REMUNERATION TITRES PARTICIPATIFS ECHEANCE DU 1.08.2009
--

1° - MOYENNE TMO

2009	avril	3,91	
	mai	4,05	
	juin	4,16	
	juillet	3,92	
	août	3,80	
	septembre	3,85	
	octobre	3,81	
	novembre	3,81	
	décembre	3,74	
	2010	janvier	3,80
		février	3,73
		mars	3,73
	total	46,31	
	moyenne sur 12 mois en %	3,85917	

**REMUNERATION
TITRES PARTICIPATIFS**
Nombre de titres en circulation : 160 375
Valeur nominale : 152.45 €
Période de référence : 1er avril 2009 / 31 mars 2010
ECHEANCE DU 1.08.2010

2° - FONDS PROPRES

Les fonds propres (part du groupe) sont majorés, depuis le 1^{er} janvier 1983, exclusivement :

- des augmentations de capital
- des bénéfices mis en réserve ou en report à nouveau

Situation initiale au 01.01.1983			413 169 766
Augmentations de capital :			
1983			83 846 959
1985			245 442 537
1986	10/01/1986	121 042 843	
	19/12/1986	103 666 285	224 709 127
1988	22/12/1988		152 449 703
1990	07/03/1990		304 897 943
1997	10/12/1997		1 676 939 190
 Bénéfices non distribués (1):			
1985			19 266 049
1986			134 460 033
1987			137 813 912
1988			155 040 651
1989 (2)			75 767 162
1999			264 335 315
2000			828 307 191
2001 (3)			-250 000 000
2002 (4)			793 191 198
2003			143 316 258
2004 (5)			-938 746 397
2005 (6)			76 388 165
2006 (7)			84 627 041
2007 (8)			307 889 340
2008 (9)			50 083 418
2009 (10)			-52 000 000
			4 931 194 561

(1) il n'est pas tenu compte des pertes

(2) de 1990 à 1998 le résultat net est une perte

(3) en 2001, le résultat net est une perte mais un dividende de €250 000 000 a été distribué

(4) en 2002, le résultat net est un bénéfice de €893 191 198 et un dividende de €100 000 000 a été distribué

(5) en 2004, le résultat net est un bénéfice de €81 253 603 et un dividende de €1 020 000 000 a été distribué

(6) en 2005, le résultat net est un bénéfice de €136 388 165 et un dividende de €60 000 000 a été distribué

(7) en 2006, le résultat net est un bénéfice de €127 627 041 et un dividende de €43 000 000 a été distribué

(8) en 2007, le résultat net est un bénéfice de €382 889 340 et un dividende de €75 000 000 a été distribué

(9) en 2008, le résultat net est un bénéfice de €100 083 418 et un dividende de €50 000 000 a été distribué

(10) en 2009, le résultat net est une perte de -50 700 247 € et un dividende de 52 000 000 a été distribué

**REMUNERATION
TITRES PARTICIPATIFS**
Nombre de titres en circulation : 160 375
Valeur nominale : 152.45 €
Période de référence : 1er avril 2009 / 31 mars 2010
ECHEANCE DU 1.08.2010

ANNEXE II

**Détermination du
BENEFICE NET CONSOLIDE**

<u>1°) Bénéfice net consolidé déclaré non distribué</u>	-51 062 827
<u>2°) Incidence de la charge du revenu complémentaire variable versé au TP</u>	
- partie variable de la rémunération versée en 2009 : 3,34 x 212 566	709 970
- partie variable de la provision constituée au 31/12/2009	0
- partie variable de la provision constituée au 31/12/2007	-347390
<u>3°) Incidence estimée de la dotation à la réserve de participation</u>	0
<u>4°) BENEFICE NET CONSOLIDE corrigé</u>	-50 700 247

